



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Chambéry, le 19 juillet 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Accompagnement des commerçants, artisans et chefs d'entreprises affectés par les émeutes urbaines**

Des commerces ont été touchés par les émeutes urbaines, avec des dommages d'une intensité variable.

Le Comité départemental d'accompagnement et de soutien aux entreprises en difficulté a été réuni ce jour par Monsieur le Préfet de la Savoie et de Madame la Directrice départementale des finances publiques de la Savoie.

Dans ce contexte, les services déconcentrés de l'État dans le département se mobilisent autour du Conseiller départemental aux entreprises en difficulté (CDED) qui est le point d'entrée des commerçants, artisans et chefs d'entreprises dans leur accompagnement au cas par cas, en particulier sur le report ou l'étalement de créances fiscales et sociales.

Le Conseiller départemental aux entreprises en difficulté (CDED) pour la Savoie se tient à la disposition des entreprises touchées :

**Mme Florence VALLET**

**Tél : 06 15 76 59 90 – Mél : [codefi.ccsf73@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf73@dgfip.finances.gouv.fr)**

Elle pourra réaliser un bilan sommaire de la situation de l'entreprise, et le cas échéant l'orienter vers le bon dispositif de soutien ou vers le partenaire qui saura le mieux répondre à ses difficultés. Notamment :

- son assureur
- l'URSSAF pour les reports de cotisations sociales
- son banquier ou la médiation du crédit
- la mise en place de l'activité partielle

Par ailleurs, sont également mobilisées :

- **La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie** : 04 57 73 73 73
- **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Savoie** : 04 79 69 94 00

**Préfecture de la Savoie**

Tél : 04 79 75 50 15 ou 50 16  
Mél : [pref-communication@savoie.gouv.fr](mailto:pref-communication@savoie.gouv.fr)